

MOTION

Développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030

Présentée par les Verts, les Socialistes, le PLR, le PDC et le MCG

Considérant :

- L'article 19 de la Constitution genevoise stipulant que : « Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain »,
- Que l'aéroport de Genève est un aéroport urbain devant limiter ses vols pour assurer le bien-être et protéger la santé des habitant-e-s de la Commune de Versoix,
- Que le nombre de passager-ère-s a plus que doublé ces dix dernières années et que dans le cadre de l'adoption par la Confédération de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport de Genève, 235'000 mouvements annuels sont estimés à l'horizon 2030 (+60% par rapport à 2015),
- Que la Suisse s'est engagée, aux côtés de 194 nations en décembre 2015 à Paris, à contenir le réchauffement climatique à 2°C au maximum, et à viser les 1,5°C,
- Que le gouvernement genevois, dans ses objectifs pour le secteur aéroportuaire, a élaboré un plan climat cantonal qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 et d'anticiper les effets des changements climatiques sur le territoire cantonal,
- Que les nuisances sonores découlant de cette activité sont trop souvent sous-estimées, ne permettant pas de garantir la santé de la population,
- Que la santé économique du bassin genevois n'est pas directement liée à une forte croissance du nombre de vols,
- Que, selon une analyse de l'association Noé21, les coûts climatiques s'élèvent à 202 millions de francs annuels pour le trafic aérien à Genève, dont une partie importante est aujourd'hui supportée par les finances publiques, de même que les coûts en matière de santé publique, de protection de l'environnement ou en lien avec l'aménagement du territoire, résultant de l'activité de cette structure,

Par ces motifs, le Conseil Municipal de Versoix invite le Conseil administratif :

à s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il demande à ses représentant-e-s au sein du Conseil d'administration de l'aéroport, de prendre en compte et de relayer les revendications suivantes :

- calculer les coûts externes d'une infrastructure aéroportuaire de 25 millions de passager-ère-s annuels (en terme de santé publique, d'adaptation au changement climatique, de manque à gagner pour les commerces de proximité, d'aménagement du territoire, etc.),
- présenter à la Confédération plusieurs scénarios de planification du développement de l'aéroport avant l'adoption de la fiche PSIA, qui intégreront les conséquences des coûts externes de l'aéroport,
- se positionner pour une limite du nombre de vols quotidiens afin de préserver la santé de la population et le climat,
- se positionner sur une limitation stricte des vols nocturnes (de 22h à 23h59) et un respect strict de la période de repos (minuit-6h).